

NICE

Gestion des pompiers 06: Estrosi lance un ultimatum au conseil départemental

STÉPHANIE GASIGLIA sgasiglia@nicematin.fr

«Ce ne sont pas les pompiers qui sont mis en cause mais ceux qui les gèrent. Il y a 450 agents administratifs. Pourquoi ne pas mutualiser avec les services du Département ? Il y a une mauvaise gestion départementale du SDIS. » Le débat est déjà bien lancé depuis quelques minutes. Débuts mezzo-mezzo.

Ça embraie fortissimo.

Lors du conseil municipal, hier, Christian Estrosi a tenu à rendre public le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur le SDIS 06 qui gère les sapeurs-pompiers. Le Service départemental d'incendie et de secours dépend du conseil départemental, présidé aujourd'hui par Charles-Ange Ginésy. La période étudiée: 2011-2016... Période 100 % Ciotti.

Volonté de transparence

«Le conseil départemental ne l'a jamais présenté en séance plénière» argumente le maire de Nice. Auguste Vérola, ancien estrosiste en disgrâce, suppléant-soutien du député Eric Ciotti, tente une défense: «Vous n'êtes pas obligés de présenter ce rapport c'est encore un scud envoyé à l'ex-président.» Christian Estrosi n'est pas de cet avis. Il veut savoir où passe l'argent. «Avec un financement en moyenne de 25 millions d'euros par an vous trouvez ça anormal que je le rende public? Moi je ne trouve pas», s'agace le maire.

Le rapport de la CRC de février 2018 n'a rien de véritablement alarmant. En synthèse les magistrats indiquent: «La situation financière du SDIS des Alpes-Maritimes est relativement saine. Elle se caractérise cependant par l'importance de ses dépenses de personnel. (...) Elles ont augmenté de 8,7 % entre 2011 et 2016, alors qu'elles sont restées au même niveau en moyenne pour les SDIS de la même strate.» Mais les charges de fonctionnement, c'est bien ça qui coince

pour la Ville de Nice qui, comme les autres communes du département, participe au financement du SDIS. Christian Estrosi se rebiffe: *«Nous contribuons à plus de 6 % de l'augmentation des charges de fonctionnement du SDIS là où le conseil départemental ne met qu'un peu plus de 3 %. La mairie de Cannes a eu gain de cause devant la justice pour être remboursée.»*

Ce n'est pas ce que demande le maire de Nice. Enfin pas tout de suite. Il lance un ultimatum au conseil départemental. Eric Ciotti dans le viseur. La Ville de Nice a signé un contrat financier avec l'État pour que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas plus de 0,75 %. Alors, Christian Estrosi hausse le ton: *« Je demande à ce que le SDIS 06 s'aligne sur ce curseur, on ne votera le budget du SDIS qu'à cette condition. Je demande un redressement du mode de gestion.»* Et si le conseil départemental devait refuser: *«Je me rapprocherais de Cannes pour emprunter la même voie naturellement.»*

Juridique s'entend.

Le maire brocarde également une dette *«multipliée par quatre»*.

«La sécurité a un coût mais pas de prix»

La salve sur la part de financement des communes laisse perplexe le conseil départemental: *«La contribution des communes au budget du SDIS est indexée depuis 2005 sur l'inflation, décision prise sous la présidence Estrosi.»*

C'était une disposition légale. Et le Département monte au créneau sur les accusations de désengagement: *«Depuis la départementalisation du SDI (en 2001) qui est l'année de référence si on veut comparer efficacement l'augmentation des contributions, la participation des communes a progressé de 18,7 % en 16 ans. Celle du conseil départemental de 181 % ! »* Plus parlant en euros : *« En 2001 les communes donnaient 52,99 millions. 62,89 millions en 2017. Là ou nous avons augmenté notre participation de 50 millions d'euros.»*

La dette ? Le Département dégage un chiffre: *«13 euros par habitant en 2016.»* De quoi faire rêver bien des collectivités locales...

En même temps, un SDIS ne peut se gérer comme une collectivité locale. Ce que ne manquent pas de faire remarquer les services départementaux: *«77 % du budget, c'est la masse salariale. Il y a aussi le matériel, les véhicules. Et une zone d'action, les Alpes-Maritimes, soumise à tous les risques! La sécurité a un coût, mais elle n'a pas de prix.»* Et de conclure: *«Nous ne prendrons pas le risque de réduire les moyens affectés à la sécurité et la protection des Azuréens. Et des pompiers eux-mêmes.»*